



FAQ Appel à projet

« Aménagement durable du littoral »

Est-ce que les associations peuvent déposer un projet lors de cet Appel à projets (Aap)?

Cet AaP ouvre la possibilité, à titre expérimental, aux associations de collectivités de déposer un projet avec un consortium de collectivités sous certaines conditions. Celles-ci doivent présenter un intérêt et une expertise spécifique dans le projet. Par exemple, l'AVITEM (Agence des Villes et Territoires Méditerranéens Durables), Association Internationale des Région de France, etc.

Pour autant, cet appel à projets encourage les synergies entre les acteurs locaux et les collectivités territoriales. Les associations et autres acteurs peuvent prendre part à la mise en œuvre du projet mais le point focal du MEAE doit rester la, ou les collectivité(s).

Les partenaires comme le Cerema peuvent-ils être intégrés aux projets comme partenaires ?

Non. Le Cerema ou d'autres partenaires mobilisés par le MEAE pour l'instruction ou le suivi ne peuvent pas être considérés comme partenaires d'un projet, afin d'éviter toute situation de juge et partie.

Par ailleurs, le Cerema interviendra dans le suivi et l'accompagnement des lauréats. Il contribuera également à la valorisation des projets retenus, mais sans être impliqué opérationnellement dans les consortiums.

Peut-on déposer plusieurs dossiers ?

Il est possible de déposer plusieurs candidatures, mais cela n'est pas encouragé. L'appel à projets semble susciter l'intérêt de plusieurs collectivités et associations de collectivités, donc la concurrence risque d'être importante dans un contexte budgétaire contraint. Il est recommandé de prioriser.

Une collectivité peut-elle déposer un projet impliquant plusieurs collectivités étrangères ?

Oui. Une collectivité française peut porter un projet associant plusieurs collectivités étrangères. Une collectivité territoriale peut également être cheffe de file d'un consortium incluant d'autres collectivités françaises et partenaires.

Est-ce que le dispositif FICOL de l'Agence Française de Développement (AFD) est-il compatible avec cet Appel à Projet ?

Un projet financé par un appel à projet du MEAE ne peut être co-financé par le dispositif FICOL de l'AFD. Pour autant, la suite d'un projet financé par le MEAE peut se poursuivre avec un soutien d'une FICOL. De même, entre 2 projets soutenu par une FICOL (temps de dépôt et d'instruction), il est possible de soumettre un projet plus réduit et spécifique à cet appel à projet, en tenant compte des critères d'éligibilité du MEAE.

Quelle est l'enveloppe financière disponible ?

À ce stade, aucune enveloppe globale ni plafond précis ne sont communiqués. À titre indicatif, les cofinancements accordés lors d'appels précédents ont pu aller d'environ 10 000 € pour un projet d'1 an à 250 000 € pour des projets de 3 ans.

Les actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) attendues dans le cadre de l'AAP doivent-elles être menées en France, dans le territoire partenaire, ou dans les deux ?

L'ECSI est bien une dimension attendue dans l'AAP. Les actions peuvent être réalisées en France, dans le territoire partenaire ou dans les deux espaces, selon la logique du projet. Il est toutefois recommandé de favoriser une approche en réciprocité : les actions d'ECSI gagnent en pertinence si elles impliquent et valorisent également les dynamiques locales dans le pays partenaire, en complément de celles menées en France. L'implication de la jeunesse dans ce cadre sera également appréciée.

A noter :

Jordan Barlemon, en charge de cet AaP pour le MEAE, recommande aux structures désirant déposer un dossier de prendre contact avec lui afin d'échanger en amont sur les objectifs et la conformité aux critères d'éligibilité.

L'Association Internationale des Régions de France envisage de répondre à cet AaP suite à la sollicitation de leur partenaire camerounais (Région sud), autour notamment du renforcement de capacité pour la revalorisation du trait de côte.

→ Si d'autres collectivités en partenariat avec des collectivités camerounaises sont intéressées, il est possible de joindre directement l'AIRF.